

Résumé des mandats

Congrès de la Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ)

Les 2 et 3 avril 2005 à Québec

Note : Pour assurer la diffusion intégrale des décisions qui ont été prises lors du Congrès, le résumé des mandats est le compte rendu exact des propositions adoptées lors de celui-ci. Chaque décision est ici présentée selon l'ordre du jour adopté lors du Congrès de la CASSÉÉ.

1.5 Droits de vote

- 1.** Le Congrès constate le retrait du droit de vote de l'Association Générale Étudiante du Cégep François-Xavier Garneau (AGECFXG) considérant le non-respect de la proposition sur les dix jours ouvrables de grève nécessaire au droit de vote
- 2.** Il est constaté que 18 associations présentes ont droit de vote au Congrès.
- 3.** Que l'Association d'Études Internationales et Langues modernes de l'Université Laval (ABEILL) soit accueillie comme membre de la CASSÉÉ.

6.0 Prise de position

1. Attendu que l'entente de principe issue des négociations entre les fédérations et le ministre ne répond pas aux revendications de la CASSÉÉ;

Attendu que l'offre actuelle n'implique pas de réel réinvestissement de la part du gouvernement québécois et utilise des sommes déjà promises par le gouvernement fédéral;

Attendu que le mouvement étudiant a pris une ampleur sans précédent et a suscité un débat de société;

Attendu que la fin possible de la grève ne signifie pas une acceptation de la proposition du ministre et que la CASSÉÉ appelle à continuer la lutte pour le droit à l'éducation et la gratuité scolaire;

Le Congrès de la CASSÉÉ juge les offres du ministre insuffisantes et appelle les assemblées générales à les rejeter.

2. Attendu l'entente à rabais convenue entre les fédérations étudiantes et le gouvernement québécois;

Attendu près de six semaines de grève au-delà de toute espérance menées par de nombreuses associations membres de la CASSÉÉ;

Il est proposé;

Que la CASSÉÉ dénonce la collaboration et le sabotage des fédérations qui nous ont privé du plein potentiel de gains créé par la grève et ont cautionné les stratégies de division du gouvernement malgré les appels de leurs propres membres;

Que soit préparé des bilans de la grève pour le Congrès annuel en vue d'élaborer le plan d'action de la session prochaine et la préparation des luttes à venir, notamment celle contre le dégel des frais de scolarité;

Que soit préparée la participation du mouvement étudiant aux luttes populaires et syndicales des prochains mois contre le gouvernement libéral.

3. Que le Congrès de la CASSÉÉ recommande à ses membres de reconduire la grève jusqu'à l'obtention d'une entente de retour en classe conforme aux intérêts des étudiant-e-s.

4. Que le Congrès de la CASSÉÉ propose à ses associations membres de s'engager à reprendre la grève si une seule session ou un seul cours est annulé sans l'assentiment des étudiants et étudiantes concerné-e-s et ce dans n'importe quel établissement qui a été en grève que ses étudiant-e-s aient été membre de la CASSÉÉ ou non.

De surcroît, la CASSÉÉ appelle à ce que toutes les associations étudiantes du Québec prennent le même engagement

Que cet engagement soit appelé : « T'en coule un, on plonge »

5. Considérant les propos de Pier-André Bouchard Saint-Amant demandant d'accepter l'offre du ministre de l'Éducation;

Considérant que seules les assemblées générales ont la légitimité de mettre fin à une grève;

Que la CASSÉÉ réitère l'illégitimité de la FEUQ à appeler la fin de la grève alors que la FEUQ n'a pas amorcé ce mouvement.

6. Que la CASSÉÉ exige que l'État québécois abandonne toutes les charges retenues contre les arrêté-e-s du mouvement de grève étudiante.

7.0 Plan d'action

7.1 Femmes

1. Attendu que la CASSÉÉ dénonce depuis sa formation la discrimination envers les femmes et la violence verbale et physique qui touche les stéréotypes liés à l'identité sexuelle qui sont perpétrées contre les militantes et militants;

Attendu que la brutalité physique et la violence verbale infligée aux étudiantes militantes, entre autre depuis le début de la grève, dépassent toutes les limites de l'acceptable (les menaces, les insultes, les commentaires dégoûtants et déplacés et les agressions envers les étudiantes);

Attendu que la présence et l'intervention policière s'intensifient dans nos institutions scolaires;

Attendu que la violence faite aux femmes depuis le début de la grève n'est pas connue du grand public;

Attendu que la montée exponentielle des commentaires paternalistes venant de toute part;

Qu'Ève-Marie Lampron soit mandatée d'écrire des lettres ouvertes pour dénoncer cette violence faite aux femmes en temps de grève.

Que tous les communiqués et conférences de presse de la CASSÉÉ réitèrent la présence dans chaque action de contingents pour la défense du droit des femmes dénonçant la violence faite aux femmes en général et aux femmes grévistes en particulier.

Que le Comité de coordination tienne un registre des événements sexistes violents et des victimes militant-e-s de cette violence, s'il y a lieu.

7.2 Actions

1. Que le Comité maintien et élargissement de la grève fasse une tournée générale dans les associations de la FECQ, de la FEUQ et indépendantes ayant les revendications de la CASSÉÉ pour les encourager à rejeter l'entente de principe.

2. Attendu qu'aucune de nos revendications ne figure à l'entente de principe prise entre le gouvernement et les fédérations étudiantes;

Attendu que nous devons signifier avec des actions réelles notre opposition et notre mécontentement face aux mesures néo-libérales du gouvernement Charest;

Attendu que des associations étudiantes membres de la CASSÉÉ revendiquent la démission du gouvernement;

Attendu que le mouvement de grève déclenché par la CASSÉÉ a mis sur la place publique le discours sur la gratuité scolaire et l'accessibilité à l'éducation;

Que la CASSÉÉ appelle une semaine de contestation nationale et de mobilisation en vue des manifestations nationales du 14 avril 2005.

8.0 Prochain Congrès

1. Que se tienne un Congrès de la CASSÉÉ la fin de semaine du 9 et 10 avril à Sherbrooke.